

# Atelier de la copropriété n°4

Les aides à la rénovation pour les propriétaires bailleurs

Gennevilliers,  
le 05/10/2024



**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
GRAND PARIS

# Programme de la matinée

1

## **Bienvenue**

Emmanuelle  
Monpin,  
Responsable Habitat  
et renouvellement  
urbain  
(Etablissement  
public territorial  
Boucle nord de  
Seine)

2

## **La politique liée au permis de louer sur le territoire**

Emmanuelle Monpin

3

## **Avantages de la rénovation pour les copropriétaires bailleurs : un retour sur investissement rapide grâce aux aides**

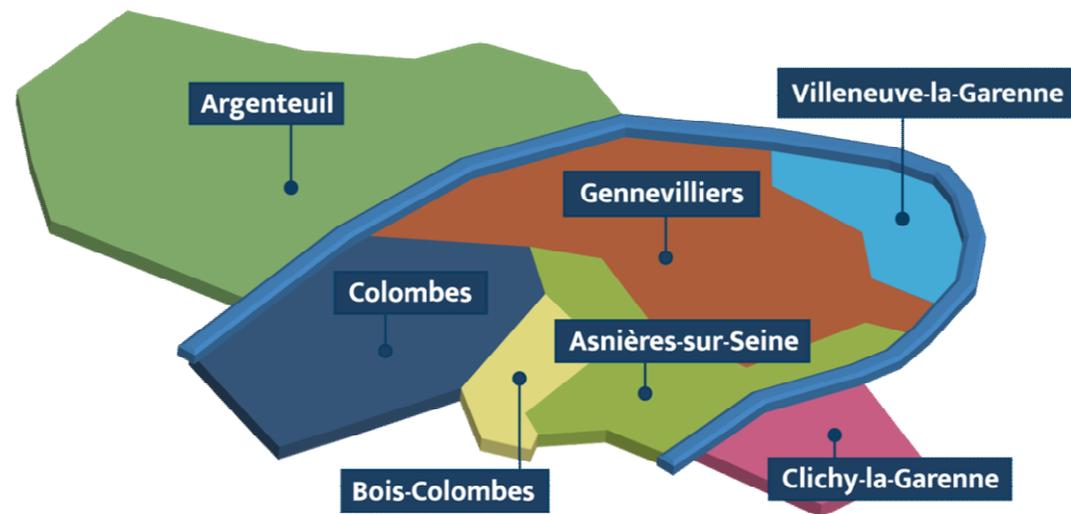
ML. Le Magueresse,  
Cheffe de projet  
rénovation énergétique  
(SOLIHA Grand Paris)

4

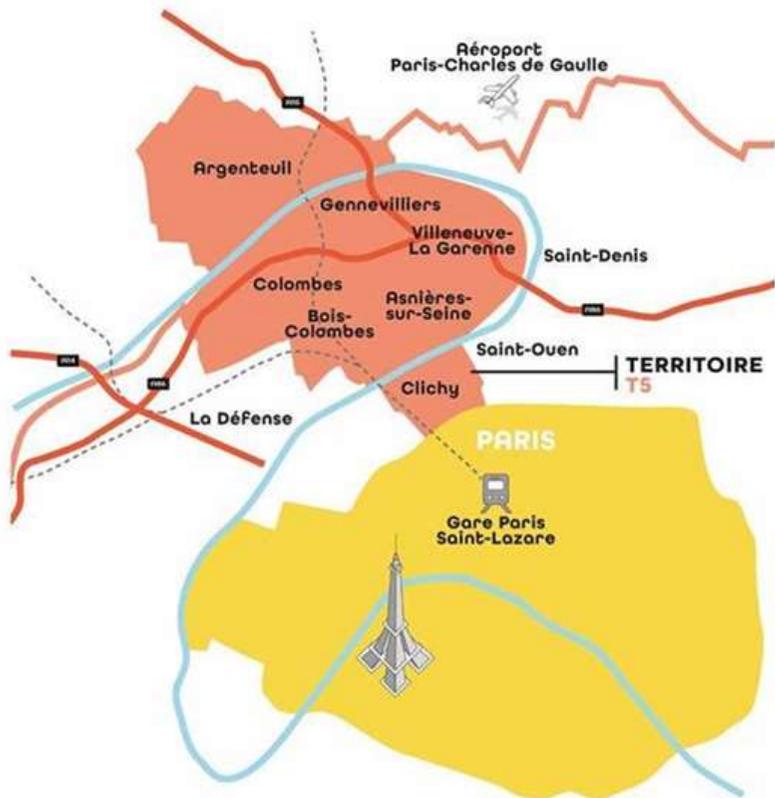
## **Travaux indépendants de la copropriété : quels dispositifs sont réservés aux bailleurs pour sortir des passoires thermiques ?**

I. Desbuisson, Chargée  
d'opérations – Service Immo  
Bailleurs (SOLIHA Grand Paris)

# 1. Bienvenue À Boucle Nord de Seine



**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



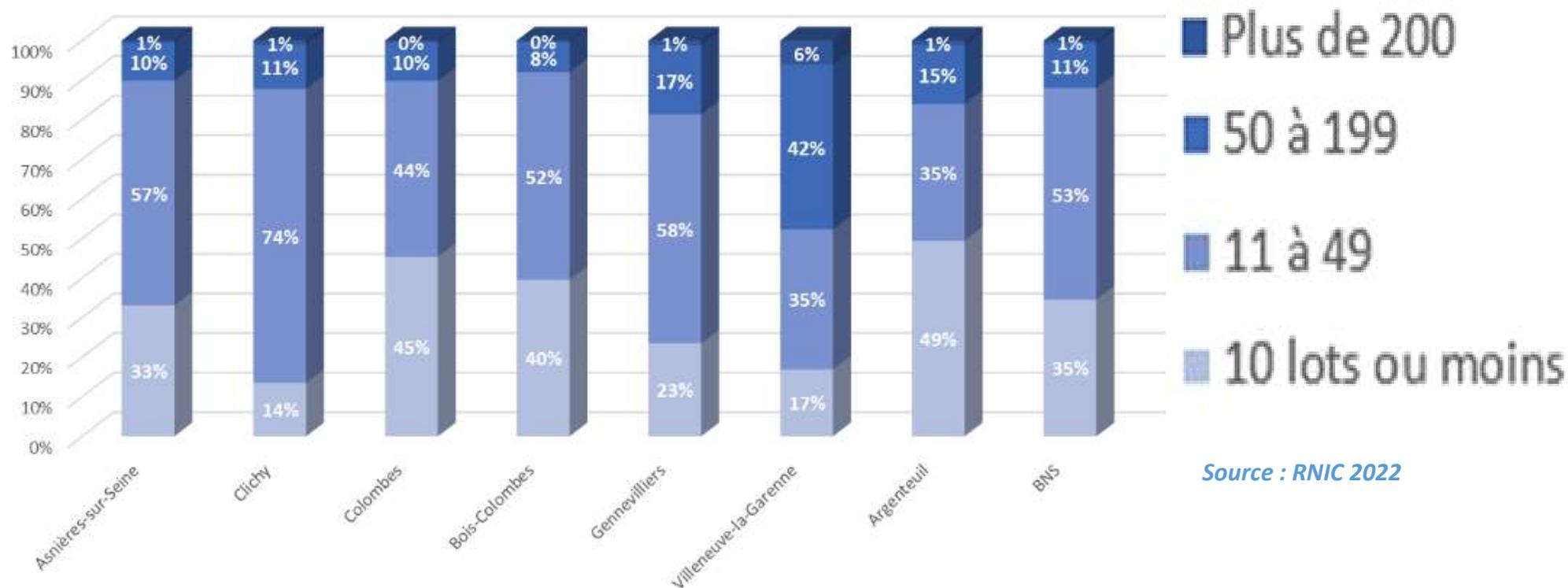
- 7 Communes
- 449 272 habitants
- Plus de 183 000 emplois
- 185 694 résidences principales
- Dont 100 067 logements en copropriétés (au sein de 5 855 copropriétés), soit un peu plus de la moitié des logements (54%), c'est-à-dire un mode d'habiter dominant dans le territoire

Sources : RP 2019 – INSEE et FILOCOM 2019



# Les copropriétés dans Boucle Nord de Seine : des réalités diverses

Répartition des copropriétés par taille de lots d'habitation  
en nb de copropriétés



Source : RNIC 2022

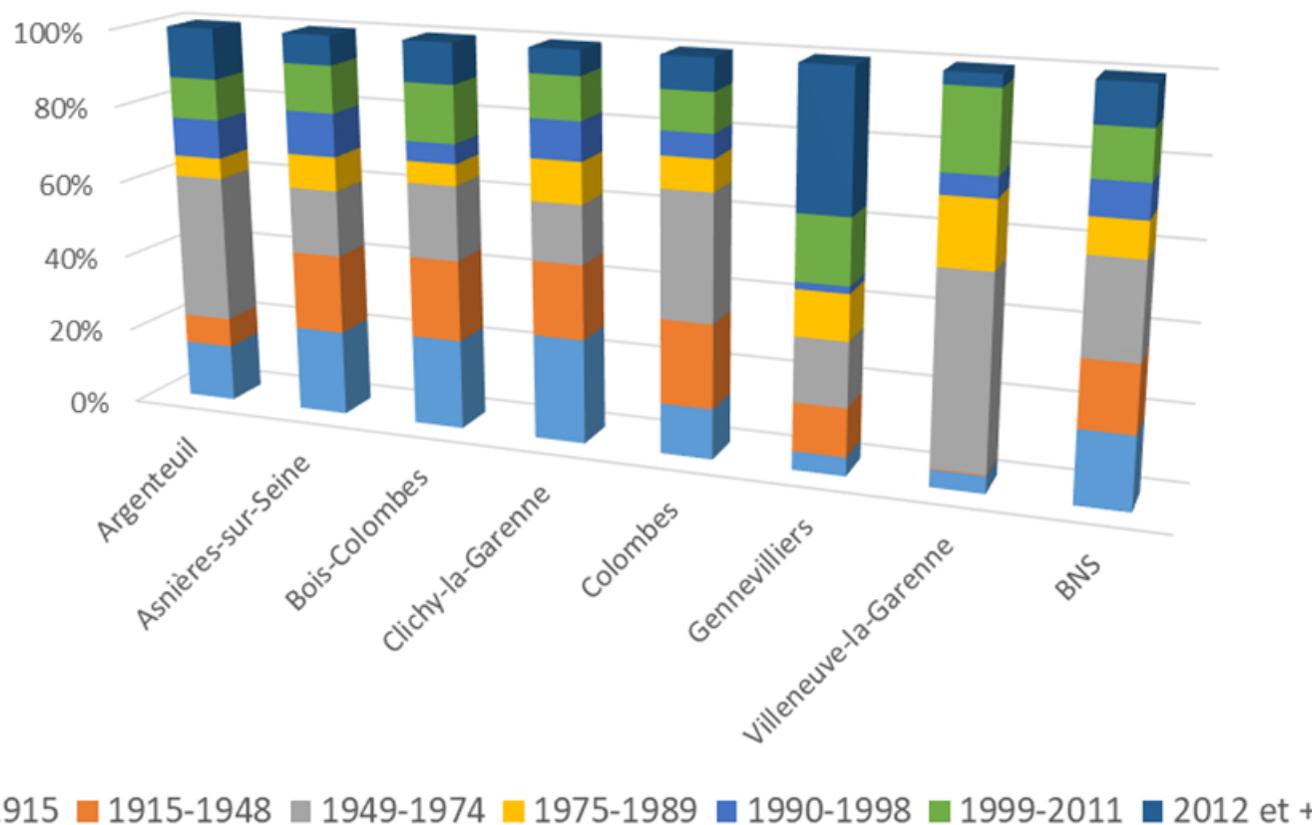
Une majorité de petites et moyennes copropriétés (87% inférieures à 50 lots), essentiellement construites avant 1949. Parmi ces petites et moyennes copropriétés, plus de la moitié sont construites en structure briques

# Les copropriétés dans Boucle Nord de Seine : des réalités diverses

Répartition des logements en copropriétés par époque de construction en nb de logements

60% du parc en copropriétés construits avant 1975 (1<sup>ère</sup> réglementation thermique)

Un enjeu fort de rénovation énergétique



# Les compétences de l'EPT en matière d'amélioration de l'habitat privé

- Dans un partage avec la Métropole du Grand Paris, l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine est compétent pour « **l'amélioration du parc immobilier, la réhabilitation et la résorption de l'habitat insalubre** » :
  - **Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat** : l'OPAH de Gennevilliers, OPAH Val Notre Dame à Argenteuil
  - **Dispositifs préventifs** comme les Permis de Louer et Permis de Diviser
  - **Des actions en diffus**, hors opérations programmées.
- **Les communes impulsent et conduisent les actions** avec l'appui en expertise juridique, technique et méthodologique de l'EPT, qui anime et coordonne.
- Egalement responsable du **Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)**, l'EPT a défini un programme d'actions en matière de rénovation énergétique et de réduction de la précarité énergétique pour prendre sa part dans la transition énergétique.
- C'est dans cette double ambition d'amélioration de l'habitat et de transition énergétique que l'EPT a mis en place depuis 2011 **le guichet « Rénov' Habitat Boucle Nord de Seine »** animé par l'Association **SOLIHA Grand-Paris** en vue d'assurer dans toutes les communes de l'EPT l'accueil, l'information et l'accompagnement des propriétaires, en maisons individuelles et en logements collectifs.



# 2.

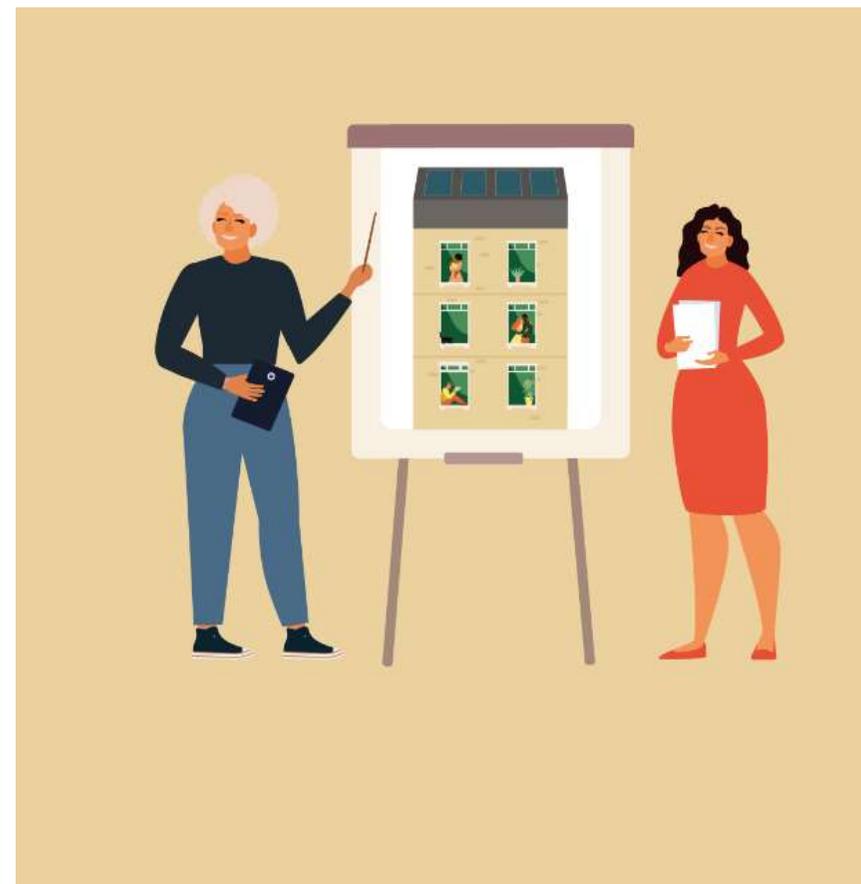
## La politique liée au permis de louer sur le territoire



**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

# 3.

Avantages de la  
rénovation pour les  
copropriétaires bailleurs :  
un retour sur  
investissement rapide  
grâce aux aides



**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

La rénovation énergétique des copropriétés : un défi majeur pour les années à venir

=> Une priorité nationale et une urgence sociale



En France, l'usage du bâtiment représente à lui seul **18 %** des émissions de CO<sub>2</sub> et près de **45 %** de la consommation d'énergie finale.

En 2024, **4 millions** de ménages (soit 10,8 %) souffrent de précarité énergétique.

**26 % des ménages** ont souffert du froid dans leur logement, principalement du fait d'une mauvaise isolation.

# La rénovation énergétique des copropriétés : un défi majeur pour les années à venir

=> **Une priorité nationale et une urgence sociale**



La France s'est fixé l'objectif de disposer d'un parc immobilier entièrement rénové au niveau « bâtiment basse consommation » en **2050**.

Pour cela, il faudra réaliser **700 000** rénovations complètes par an.

# La rénovation énergétique des copropriétés : un défi majeur pour les années à venir

=> Une priorité nationale et une urgence sociale



En 2018, les logements en copropriété représentaient **9,7 millions** de logements, soit **740 000** copropriétés et **28%** du parc total français.

Cette part est croissante, elle était de 20 % il y a trente ans.

# Les bienfaits de la rénovation énergétique

## du point de vue du locataire

- Amélioration du confort **d'hiver** et **d'été** – suppression des infiltrations
- Baisse de la facture énergétique
- Amélioration de la qualité de l'air et de l'acoustique

=> **Plus de confort, moins de dépense = moins de départs**

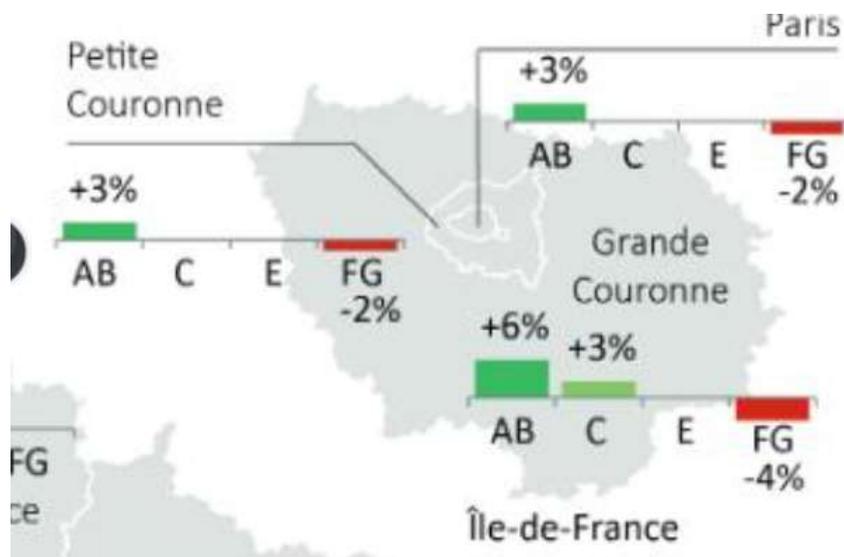
=> **Maintien ou valorisation du patrimoine voire Requalification architecturale de la copropriété**

## du point de vue du propriétaire

- Locataire sans histoire
- Chauffage maintenu + murs isolés : **pas de dégradation** due à l'absence de chauffage
- Ventilation efficace : **pas de dégradation** due à la persistance de l'humidité, moisissures, décollement de peinture
- **Décarbonation** : Réduction des émissions de gaz à effet de serre

# Valeur verte observée par les notaires

## Impact des étiquettes énergie sur les prix des appartements anciens en région parisienne en 2021



- **Petite couronne, prix moyen 5000€/m<sup>2</sup>**  
F-G : -2% - 100€/m<sup>2</sup> ou **-10 000€** pour 100m<sup>2</sup>  
A-B : +3% + 150€/m<sup>2</sup> ou **+15 000€**
- Grande Couronne  
F-G : -4%  
A-B : +6%  
C : +3%

## Rénover : une obligation ?

### 2015 Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Obligation d'isoler en cas de travaux importants

- ravalement de façade,
- de réfection de toiture
- création de surface habitable

### 2021 Loi Climat et Résilience, l'interdiction de louer des passoires thermiques

Les logements les moins performants énergétiquement ne répondront plus aux critères de décence du logement et ne pourront donc plus être mis en location selon le calendrier suivant :

Classe DPE	Non décent	Interdiction de hausse de loyer
G	1 <sup>er</sup> janvier 2025	25 août 2022
F	1 <sup>er</sup> janvier 2028	
E	1 <sup>er</sup> janvier 2034	/

« Quand engager une rénovation ? »

Il est par ailleurs interdit d'installer une nouvelle **chaudière fioul** à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les annonces doivent indiquer : « *Logement à consommation énergétique excessive : classe F (ou G)* »

« Par où commencer ? »

## La 1ère étape de la mobilisation : le diagnostic

### Qui intervient ?

- + Bureau d'études et/ou architectes qualifiés et référencés

### Comment ?

- + Les prestataires :
  - fournissent un rapport d'étude à l'état initial ;
  - priorisent les travaux et les économies engendrées ;
  - orientent vers un programme de travaux cohérents, avec un pré-chiffrage des travaux.
- + L'ordre du jour en AG :
  - vote/sélection des devis reçus pour la réalisation de l'étude (3 minimum)



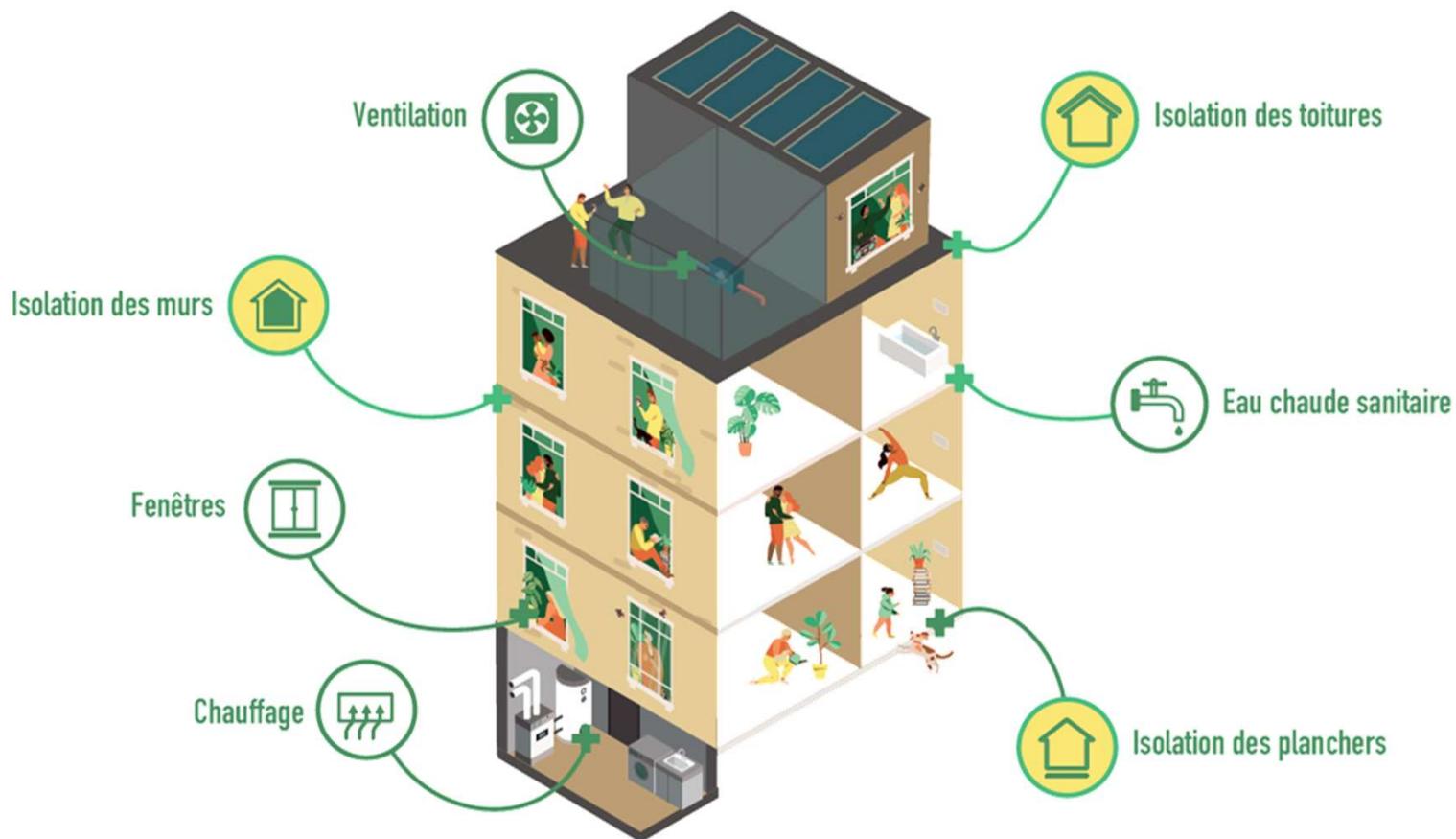
Études thermiques et architecturales : Faire un point zéro du bâtiment

## Quel diagnostic choisir ?

Type de diagnostic	Proposition de scénarios de travaux	Proposition technique et patrimoniale	Ingénierie financière	Prestations complémentaires	Gain énergie travaux	Obligatoires ?
<b>DPE collectif</b> diagnostic de performance énergétique	✗	✗	✗	✗	✗	✓
<b>Audit global</b>	4 scénarios (0%, 20%, 35%, BBC)	✓	Oui : projet de plan de financement du scénario	Réseau eau, cadre de vie, faisabilité, surélévation...	✓	✗
<b>DTG *</b> diagnostic technique global	<b>DPE collectif</b> 4 scénarios (0%, 20%, 35%, BBC)	✓	Oui : budget prévisionnel de travaux sur 10 ans	Analyse de la situation du syndicat vis-à-vis de ses obligations légales et réglementaires	✓	✗
<b>PPT</b> plan pluriannuel de travaux	Non mais liste d'améliorations par poste de travaux	✓	Oui : budget prévisionnel de travaux sur 10 ans		✓	✓

\*Selon le cahier des charges de L'ARC et de l'Agence Parisienne du Climat

# Qu'est-ce qu'une rénovation globale et performante ?



- Etude de six postes de travaux
1. l'isolation des murs,
  2. l'isolation des planchers bas, l'isolation de la toiture,
  3. le remplacement des menuiseries extérieures,
  4. la ventilation,
  5. la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire
  6. **ainsi que les interfaces associées ;**

# Rénover durablement : maximiser l'opportunité dès l'audit thermique

## Dès l'audit thermique

- Proposer 3 scénarios à **35%**, à **50%**, **étiquette A ou B**
- Proposer un scénario avec du bio sourcé
- Incluez les fenêtres (Parties privatives d'intérêt collectif)
- Ne stoppez pas à 48,5%

## Anticiper le confort d'été

- Épaisseur des isolant
- Déphasage
- Volets (Parties privatives d'intérêt collectif)

## Impliquer les copropriétaires

- les scénarios doivent respecter les besoins des habitants
- Le scénario choisi par le conseil syndical est présenté en AG

*« Un ravalement est fait tous les 10 ans, voire 30 ans. »*

*« Les prix de l'électricité ont augmenté de 50 % en 10 ans »*

# Les 10 étapes de la rénovation énergétique (SARE) : les acteurs et partenaires à vos côtés

**COPROPRIETE**

**MAITRE d'OUVRAGE**

Syndicat des copropriétaires – Conseil Syndical - Syndic

**ORGANISMES FINANCEURS**

Anah – Ma Prime Renov  
Banques – Certificats d'Economie  
d'Energie (CEE)  
Collectivités



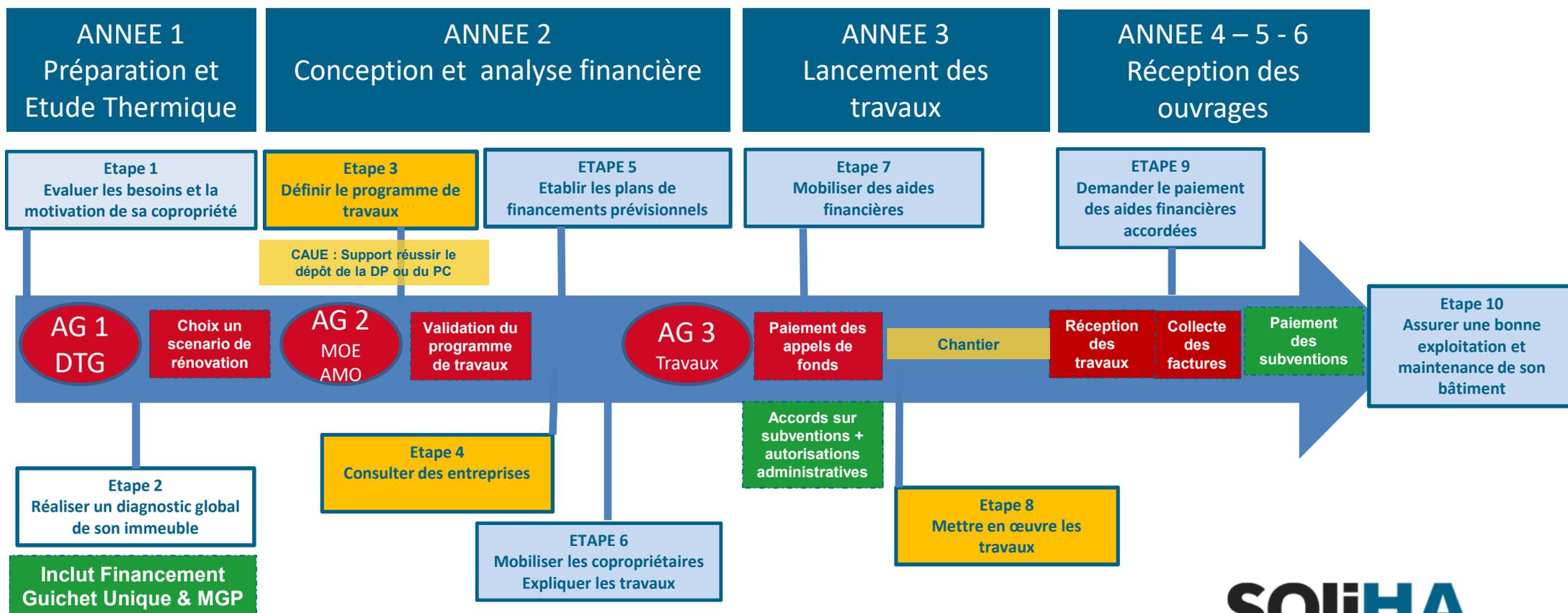
**MAITRE D'ŒUVRE (MOE)**

Architecte – Groupement d'artisans  
Ensemblier - Maître d'Œuvre dédié à  
la rénovation énergétique

Assistance à la Maîtrise  
d'Ouvrage (AMO)



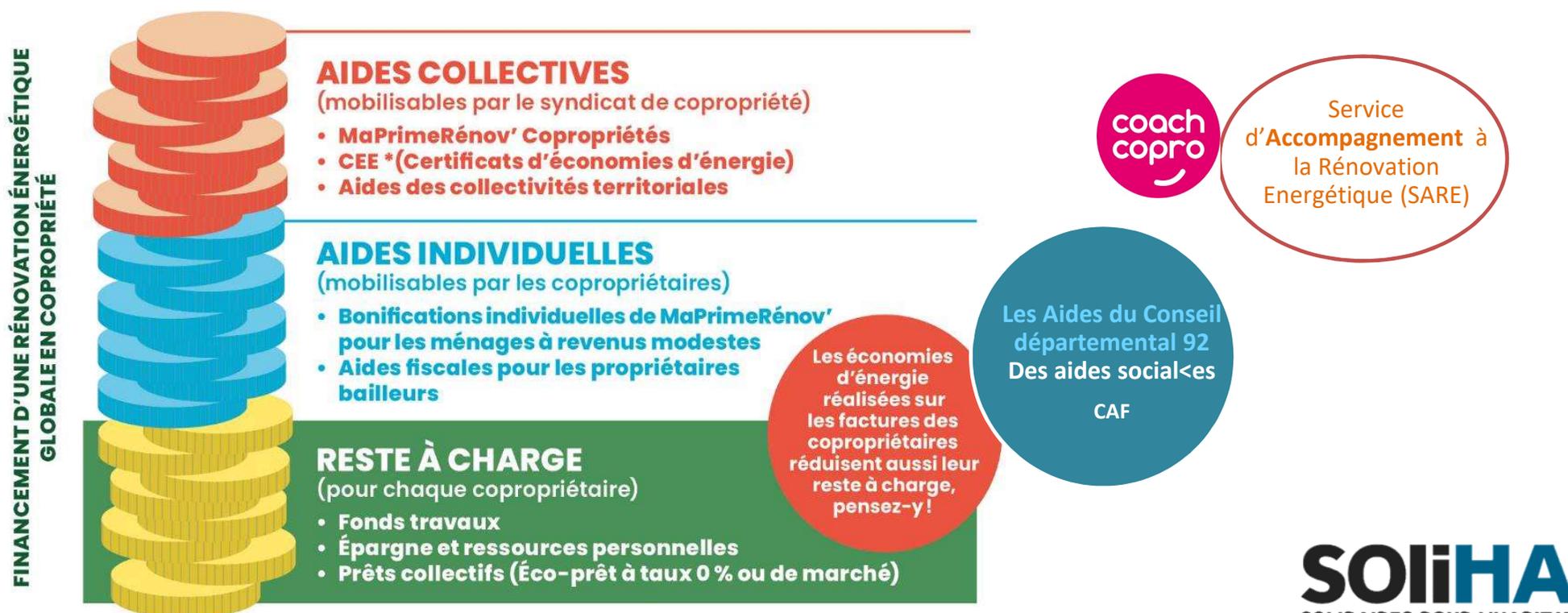
# Les 10 étapes de la rénovation énergétique à partager dès l'année 1



# Les aides financières à la rénovation énergétique

## Panorama

### DE MULTIPLES AIDES POUR FACILITER LE FINANCEMENT



[Le guide de l'Anah](#)

# Les aides financières à la rénovation énergétique

## Aide à l'audit et à la conception

### Les critères d'éligibilité à l'aide de la Métropole pour la réalisation d'un DTG ou d'une étude de conception par un MOE :

- Inscription de la copropriété sur la plateforme Coach Copro et immatriculation de la copro au registre national des copropriétés
- Utilisation du [référentiel DTG 2023](#) - [MOE 2023](#)
- Recours à un professionnel certifié RGE issu de l'annuaire Coach Copro
- Immeuble de plus de 15 ans et localisé sur le territoire de la MGP
- Accompagnement par un ou une conseiller·ère France Rénov' pour **faire des travaux vers 35% d'économies d'énergie**

### La marche à suivre pour bénéficier de l'aide de la MGP :

La première étape est l'inscription sur le Coach Copro, avant un premier rendez-vous avec nos équipes.

## Copropriété



- Bénéficiaires :  
Syndicat des copropriétaires (au moins 75% des lots principaux d'habitation)
- Diagnostic technique global (DTG) intégrant une étude énergétique :  
Aide forfaitaire de **5 000 €** maximum\*
- Maîtrise d'œuvre (MOE) « rénovation globale » :  
Aide forfaitaire de **10 000 €** maximum\*

## Les aides collectives : zoom sur la TVA à 5,5 %

- ✚ Accessible aux propriétaires occupants, **bailleurs** ou **syndicats de propriétaires** ainsi qu'aux locataires et occupants à titre gratuit.
- ✚ Le taux réduit de TVA à 5,5 % s'applique aux travaux de rénovation énergétique , incluant la pose, la dépose et la mise en décharge des ouvrages, produits ou équipements existants.
- ✚ Le taux réduit s'applique aussi aux travaux induits indissociablement liés à la réalisation de ces travaux. Il s'agit par exemple :
  - du remplacement de certaines tuiles pour assurer l'étanchéité de la toiture suite à des travaux d'isolation ;
  - des travaux de plomberie, d'électricité, de peinture... suite à des travaux d'isolation des murs par l'intérieur.

## Les aides collectives : zoom sur les CEE

- + Prime collective reversée par un "obligé"
- + Démarches à réaliser par le syndic et le conseil syndical **avant de signer le devis**
- + La prime CEE peut être majorée selon le type de travaux et correspondre aux critères d'une fiche de travaux standards nommée **fiche d'opération standardisée**
- + **Coup de pouce CEE** : la prime est bonifiée sur les travaux qui dépassent 35 % d'économies d'énergie

**ATTENTION AUX MIRAGES** : une rénovation énergétique complète pour 0 euro cela n'existe pas !



**Ressource :**  
Il existe certains  
comparateurs des  
certificats d'économies  
d'énergie :  
[http://calculateur-  
cee.ademe.fr/](http://calculateur-<br/>cee.ademe.fr/)



## MPR COPROPRIETE au 1er Janvier 2024

	Premier niveau de gain énergétique	Deuxième niveau de gain énergétique
<b>Gain énergétique minimal</b>	<b>35%</b>	<b>50%</b>
<b>Taux de financement MPR COPRO</b>	<b>30%</b>	<b>45%</b>
Plafond de dépense éligible autorisé	25 000 € HT par logement	
Copropriété fragile et en difficulté (dont CEE)	+20%	
Bonus sortie de passoire énergétique G ou F (atteinte de la classe D minimum)	+10%	
Prime Propriétaires modestes et très modestes	1500€ /3000€	

10/10/2024



## Exemple avec travaux de 200 000 € pour 10 logements

	Premier niveau de gain énergétique	Deuxième niveau de gain énergétique
<b>Gain énergétique minimal</b>	<b>35%</b>	<b>50%</b>
<b>Financement MPR COPRO</b>	<b>70 000€</b>	<b>90 000 €</b>
Plafond de dépense éligible autorisé	250 000 € HT	
Copropriété fragile : impayés > 8% (+20%)	+ 40 000€	
Bonus sortie de passoire énergétique G ou F (+10%) (atteinte de la classe D minimum)	+ 20 000 €	
Reste à charge ( moyenne – Modeste – Très modeste)	5000€ / 3500€ / 2000€	

10/10/2024



## MPR COPROPRIETE au 1er Janvier 2024

SUBVENTION AMO	20 logements et +	Moins de 20 logements
Taux de financement pour la prestation d'AMO MPR COPRO	50%	
Plancher de la subvention pour toutes les copros ( toutes les tailles)	3000 €	
Plafond de dépense par log	600 € HT/lot	1000 € HT/ lot

10/10/2024

## PLAFONDS DE RESSOURCES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES
1	23 541 €	28 657 €	40 018 €
2	34 551 €	42 058 €	58 827 €
3	41 493 €	50 513 €	70 382 €
4	48 447 €	58 981 €	82 839 €
5	55 427 €	67 473 €	94 844 €
par personne supplémentaire	+6 970 €	+8 486 €	+ 12 006 €

# Les aides individuelles : zoom sur les aides du Conseil Départemental



## Travaux

Financement complémentaire social en plus des aides de l'ANAH

- Destiné au copropriétaire occupant « résidence principale » et sous condition de ressources
- Logement de plus de 15 ans
- Obligation de rester 6 ans dans le logement
- Max 7000 €

- ✓ de rénovation énergétique;
- ✓ liés à la santé et à l'hygiène ;
- ✓ liés à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie ;
- ✓ liés à la résorption de l'habitat indigne ;
- ✓ liés à la sécurité des biens et des personnes.

Ménage très modeste

Ménage Modeste

Ménage intermédiaire

**4200 €**

**2100 €**

**1050 €**

Bonus Energétique

**1000€**

Gains de 2 étiquettes



Bonus Famille

**500 €**

3 enfants



Bonus Social

**max 3000 €**

Grande précarité

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

# Financer le reste à charge : les prêts collectifs

## Eco PTZ, Copro 100, Copro 1 Proposés par :

- + Caisse d'Épargne Île-de-France (sur toute la France)
- + Domofinance (sur toute la France)

## Caractéristiques :

- ✓ Prêts à adhésion volontaire - aucune obligation d'y souscrire.
- ✓ Libre choix du montant à emprunter
- ✓ Désolidarisation des copropriétaires

### ECO-PTZ Copropriété

- Prêt aidé et réglementé par l'Etat destiné aux travaux d'économie d'énergie en copropriété (35%)
- Prélèvement sur le compte du syndicat des copropriétaires
- 1 seule durée possible

### Avance de Subventions

- Un préfinancement jusqu'à 100% des subventions collectives (et des subventions individuelles sous conditions) sur une durée max. de 36 mois
- Le prêt est remboursé au fur et à mesure du versement des subventions, sans frais



## Exemple de conditions de Prêt à taux ZERO (Eco PTZ)

- ✓ 35% d'économies d'énergie
- ✓ Adhésion simplifiée selon un plafond (20 000 à 50 000 € selon les aides) ; pas de critères d'âge, ni de santé
- ✓ Être à jour de ses charges sur les 12 derniers mois et ne pas être en situation d'interdit bancaire
- ✓ La copropriété doit avoir moins de 15 % d'impayés

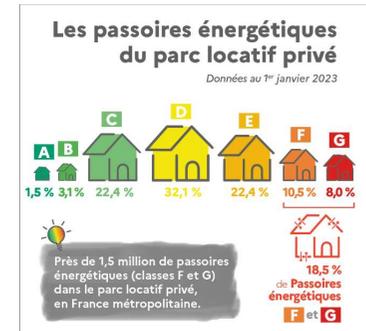
Durée = 15 ou 20 ans

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

# Aides pour les propriétaires bailleurs

## Déficit foncier

La limite annuelle d'imputation sur le revenu global des déficits fonciers est rehaussée à 21 400 euros pour les dépenses déductibles de **travaux de rénovation énergétique**.  
les dépenses doivent être effectuées entre le **1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2025**.



## Logements interdits à la location :

- classés G le 1er janvier 2025
- F le 1er janvier 2028
- E le 1er janvier 2034

Les loyers des logements classés F et G ne peuvent faire l'objet d'aucune hausse depuis le 24 août 2022.

17 février 2023

# 4.

Travaux indépendants de la copropriété : quels dispositifs sont réservés aux bailleurs pour sortir des passoires thermiques ?



**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

## Présentation du dispositif Bail Renov'

### Dispositif

- Encadré par le ministère de la transition énergétique et financé dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Permet aux PB et à leurs locataires d'obtenir gratuitement des informations, partager des expériences, et bénéficier d'un conseil personnalisé sur leur projet de rénovation énergétique.

### Objectifs

- Contribuer à l'amélioration de l'habitat et de réduire la précarité énergétique dans le parc locatif privé
- Proposer un parcours adapté vers la rénovation énergétique des logements.

### Mise en œuvre

- **Réunion collective territoriale** : informer sur les droits et devoirs + espace d'échange
- **Entretien individuel** : rendez-vous téléphonique + visite sur place

### Finalité

- Quand c'est possible, transformer en accompagnement AMO.

# Ma prime rénov' Parcours Accompagné

## MONTANT DES PRIMES EN FONCTION DES TRAVAUX RÉALISÉS

	Plafond de dépense éligible	TMO	MO	INT	SUP
Gain de 2 classes	40 000 € (HT)	80 %	60 %	45 %	30 %
Gain de 3 classes	55 000 € (HT)			50 %	35 %
Gain de 4 classes ou plus	70 000 € (HT)				
Bonification sortie de passoire énergétique (classe D post travaux a minima)	+ 10 points				

*Plafonds au 1<sup>er</sup> janvier 2024*

## CONDITIONS

- Réalisation de 2 postes d'isolation thermique (fenêtres, murs, plafond, plancher bas)
- Gain de 2 étiquettes
- Location pendant 6 ans (pas d'obligation de conventionnement)

## Conventionnement ANAH avec travaux

### MONTANT DE L'AIDE

- 25% du montant total des travaux HT
- Primes (intermédiation locative, habiter mieux, sortie de passoire énergétique etc)

### CONDITIONS

- Location pendant 6 ans à un loyer plafonné à des personnes aux ressources plafonnées (réduction d'impôts)
- Etiquette D après travaux
- 35% de gain énergétique

# Intermédiation locative (IML), dispositif SOLIBAIL :

## Présentation du dispositif : solidarité, tranquillité, rentabilité

- ❖ Une solution offerte par l'Etat afin de mobiliser les propriétaires de logements privés pour confier leurs biens à des organismes spécialisés partenaires, et permettre ainsi à des familles actuellement logées à l'hôtel d'accéder à un logement de qualité.
- ❖ Le dispositif Solibail accueille des familles qui sortent d'un hébergement à l'hôtel, des jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance et des réfugiés.



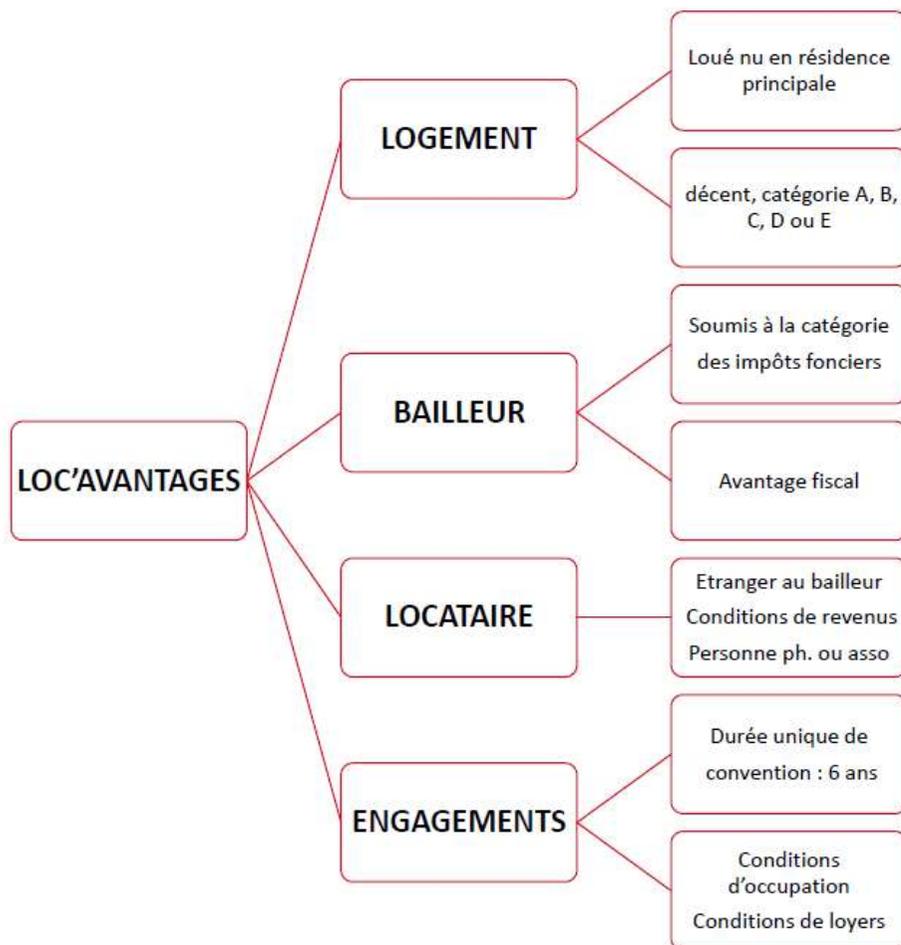
### Quels avantages ?

L'Etat et les partenaires du dispositif apportent aux propriétaires une sécurité maximale en leur garantissant :

- Le **paiement du loyer et des charges locatives** ;
- La **gestion et l'accompagnement de l'occupant** par un organisme agréé ;
- La **garantie de la remise en état** des dégradations à la restitution ;
- La possibilité de bénéficier de **réduction d'impôt** en signant une convention ANAH ;

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

## Dispositif LOC'AVANTAGES (avec ou sans IML / avec ou sans travaux)



Loc'Avantages (ex-Louer abordable) est un dispositif qui vise à encourager les propriétaires bailleurs à produire du logement abordable pour les ménages modestes, grâce à une réduction d'impôt importante (et optionnellement, une aide financière aux travaux). Le dispositif garantit un rendement locatif intéressant aux propriétaires.

## LOC'AVANTAGES

Réduction fiscale :

	Décote de loyer	Réduction fiscale Conventionnement classique	Réduction fiscale Conventionnement IML
Loyer intermédiaire LOC1	15%	15%	20%
Loyer social LOC2	30%	35%	40%
Loyer très social LOC3	45%	/	65%

Pour rappel :

- Réduction d'impôt = somme déduite de l'impôt à payer
- Impôt à payer = Impôt Net – réductions d'impôt – crédits d'impôt

## Exemple : T2 de 35m2 situé 29 Rue Tronchet 75008

Lien vers le simulateur :

<https://monprojet.anah.gouv.fr/pb/inscription/nouvelle>

N° et nom de la voie / Lieu-dit

29 Rue Tronchet

Code postal

75008

Localité

Paris

Surface totale du bien ⓘ

35

m<sup>2</sup>

GÉNÉRER MA SIMULATION

Ma simulation



**Loc'Avantages**

La réduction d'impôt qui profite à tous

Ces informations sont données à titre indicatif et n'engagent en rien ni vous ni l'Anah. Si vous continuez votre démarche, d'autres informations plus précises seront demandées lors du montage du dossier, afin de permettre au service instructeur de vous faire une proposition plus exacte de niveaux de loyer.

Loyers ⓘ

loc1	loc2	loc3
1 036,00 € / mois 29,6 € / m <sup>2</sup>	853,30 € / mois 24,38 € / m <sup>2</sup>	670,25 € / mois 19,15 € / m <sup>2</sup>

Avantages fiscaux ⓘ

	loc1	loc2	loc3
Sans intermédiation locative	1 864,8 € / an Soit 15 %	3 583,86 € / an Soit 35 %	-
Avec intermédiation locative	2 486,4 € / an Soit 20 %	4 095,84 € / an Soit 40 %	5 227,95 € / an Soit 65 %

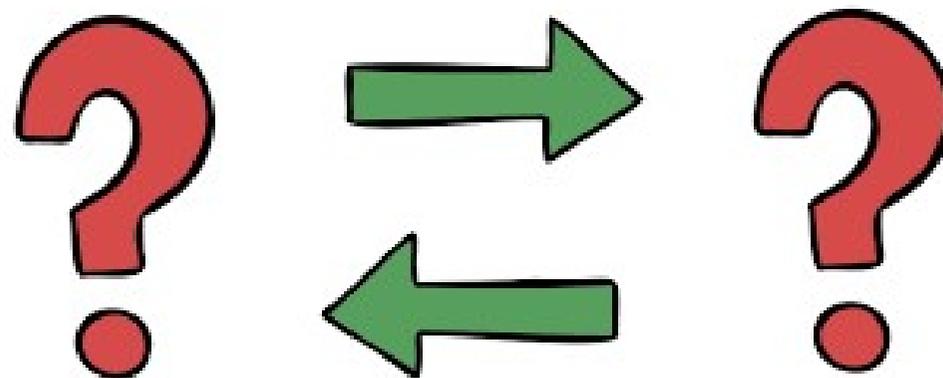
SOLIDAIRES POUR LE HABITAT

## Exemple suite

### Plafonds de ressources ①

	<b>loc1</b>	<b>loc2</b>	<b>loc3</b>
Personne seule	43 475 €	31 827 €	17 504 €
Couple	64 976 €	47 570 €	28 543 €
Personne seule ou couple ayant une personne à charge	85 175 €	62 357 €	37 415 €
Personne seule ou couple ayant deux personnes à charge	101 693 €	74 451 €	41 172 €
Personne seule ou couple ayant trois personnes à charge	120 995 €	88 581 €	48 721 €
Personne seule ou couple ayant quatre personnes à charge	136 151 €	99 681 €	54 825 €
Majoration par personne à charge supplémentaire à partir de la cinquième	15 168 €	11 108 €	6 108 €

# Questions et discussion



# Contacts

Marie-laure Le Magueresse, cheffe de projet  
rénovation énergétique (SOLIHA Grand Paris)

[marielaure.lemagueresse@solihapro@solihapro.fr](mailto:marielaure.lemagueresse@solihapro@solihapro.fr)

[solihacopro@solihapro.fr](mailto:solihacopro@solihapro.fr)

Ingrid Debuisson, Chargée d'opérations – Service  
Immo Bailleurs (SOLIHA Grand Paris)

[ingrid.debuisson@solihapro.fr](mailto:ingrid.debuisson@solihapro.fr)

[bailleurs.grandparis@solihapro.fr](mailto:bailleurs.grandparis@solihapro.fr)



**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
GRAND PARIS